

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

Le 08 mars 2018

RAPPORT DU JURY

Concours externe sur titres et travaux d'ingénieur des ponts, des
eaux et des forêts
Session 2017



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Rédacteur

Pascal DOUARD - Ministère de la transition écologique et solidaire – CGEDD

Référence(s) intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/> puis rubrique « Concours »

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------|---|
| 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE..... | 4 |
| 2 - CANDIDATURES..... | 4 |
| 3 - EXAMEN DES CANDIDATURES..... | 6 |
| 4 - AUDITION DES CANDIDATS..... | 8 |

Rapport général du président du jury

Monsieur Pascal DOUARD, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts.

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET TRAVAUX D'IPEF SESSION 2017

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le concours externe sur titres et travaux pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) est prévu par le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts. L'article 9 de ce décret précise que les candidats doivent être titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent.

L'arrêté du 3 décembre 2009 détaille l'organisation de ce concours. L'admissibilité à l'oral des candidats se fait sur la base d'un dossier comprenant un curriculum vitae, une copie des rapports des rapporteurs ayant examiné les travaux avant la soutenance de doctorat du candidat, une copie du rapport de jury de soutenance du doctorat, une note présentant les stages effectués, les activités et les travaux réalisés, la liste complète des publications et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire, enfin une lettre de motivation explicitant l'intérêt du candidat pour les missions, les métiers et les emplois d'IPEF. L'admission se fait sur la base d'une épreuve de langue et d'un entretien avec le jury permettant notamment d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser dans un environnement professionnel les connaissances et les compétences acquises, sa motivation et son adéquation avec les fonctions d'IPEF.

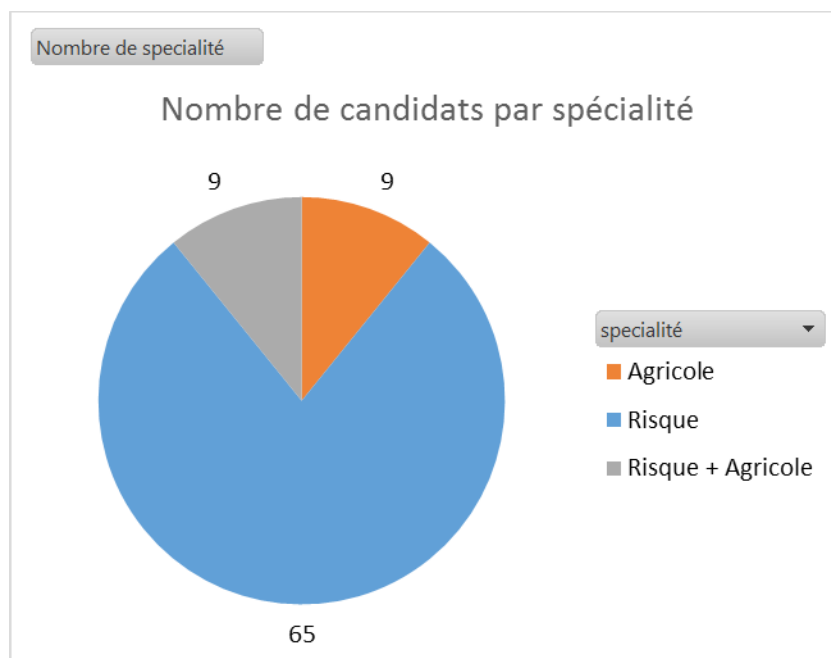
Le concours 2017 était le premier concours externe sur titres et travaux pour l'accès au corps des IPEF. L'arrêté du 13 juillet 2017 précise qu'une place était offerte au ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans la spécialité « Économie des filières agricoles et agro-alimentaires » et une place au ministère de la transition économique et solidaire dans la spécialité « Prévention, évaluation, gestion et/ou traitement de risques environnementaux ou anthropiques ». Les candidats devaient adresser leurs dossiers avant le 22 septembre 2017.

Ce concours est en cohérence avec les orientations prônées par le groupe de travail sur l'IPEF du futur présidé par M. Philippe Duron¹.

2 - CANDIDATURES

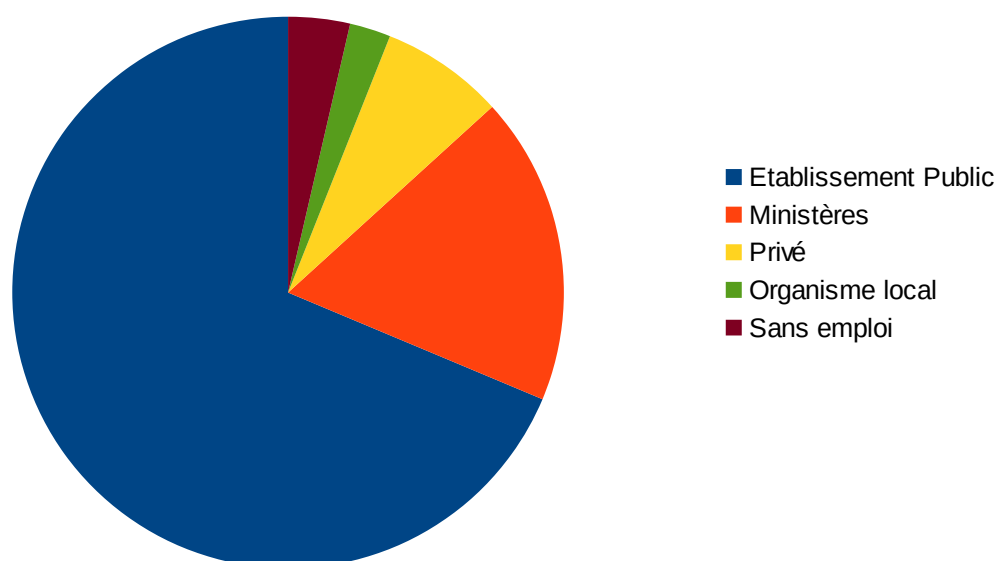
Quatre-vingt-trois candidats ont postulé à ce concours. L'analyse des candidatures donne les résultats suivants :

1 Voir http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ipefdefutur_-_rapport_duron_def_cle685a68.pdf

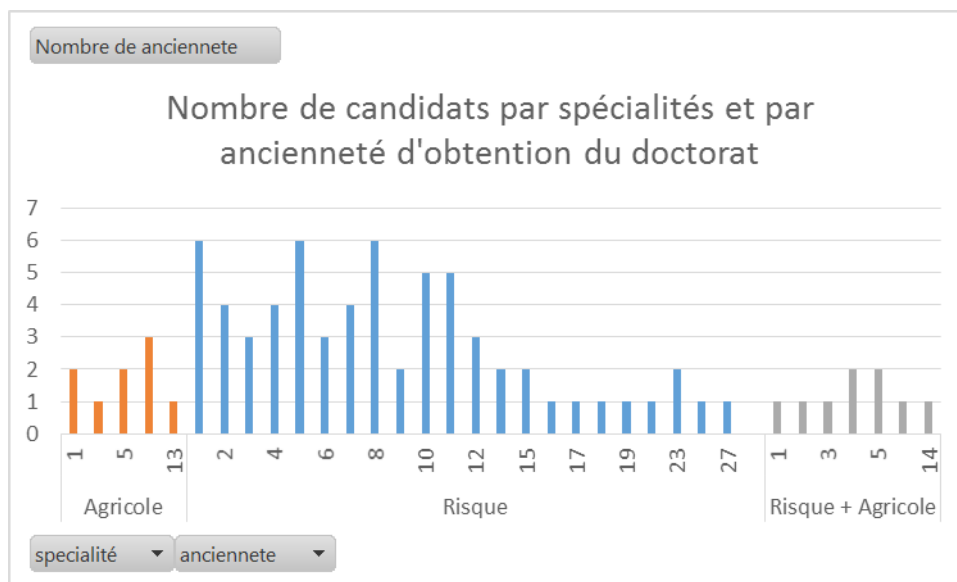


Il y a donc eu beaucoup plus de candidats dans la spécialité « risques » que dans la spécialité « économie des filières agricoles ».

Type d'employeur actuel



Les candidats qui se sont présentés appartenaient majoritairement à la sphère publique, en dépit des efforts de promotion et de diffusion du concours entrepris, qui devront être amplifiés notamment pour la sphère agricole.



L'âge des candidats variait beaucoup pour la spécialité « risques ».

3 - EXAMEN DES CANDIDATURES

Chaque dossier a été examiné par au moins quatre membres du jury. Le jury a sélectionné les candidats qu'il lui paraissait le plus intéressant d'auditionner à l'oral, sur la base des critères suivants :

- l'expérience professionnelle
- la motivation
- la qualité des travaux et publications
- la diversité des parcours
- l'employabilité par le ministère

Compte tenu du fait qu'une seule place était proposée par spécialité, le jury a limité le nombre de candidats admis pour l'oral à sept pour le poste « risques » et cinq pour le poste « économie des filières ».

Les membres du jury ont suggéré que, dans le prochain concours, la ou les spécialités dans lesquelles le candidat souhaite se présenter soient expressément mentionnées par celui-ci. Le jury dans le même esprit suggère que le candidat explicite ses aptitudes à réussir dans le premier poste proposé.

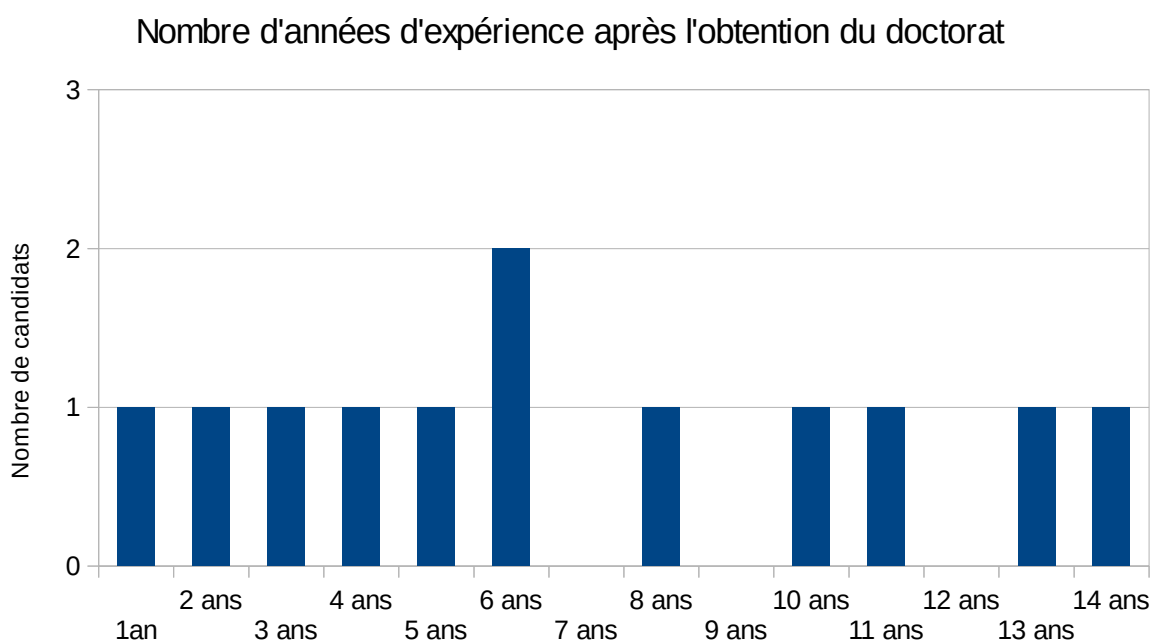
Le jury a parfois éprouvé des difficultés à déceler les motivations des candidats. Les lettres présentées sont souvent des lettres de candidature, explicitant pourquoi le candidat doit être retenu en fonction de ses compétences, plus que des lettres de motivation expliquant pourquoi il souhaite rejoindre le corps des IPEF et ce qu'il souhaite faire dans le cadre de ce corps.

Le jury s'est posé des questions au vu des candidatures d'ingénieurs des travaux ou d'ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement qui ont d'autres possibilités pour intégrer le corps des IPEF via le concours professionnel ou la liste d'aptitude. Leur succès satisfait l'objectif consistant à renforcer la part des IPEF ayant un doctorat mais ne conduit pas à la diversification recherchée.

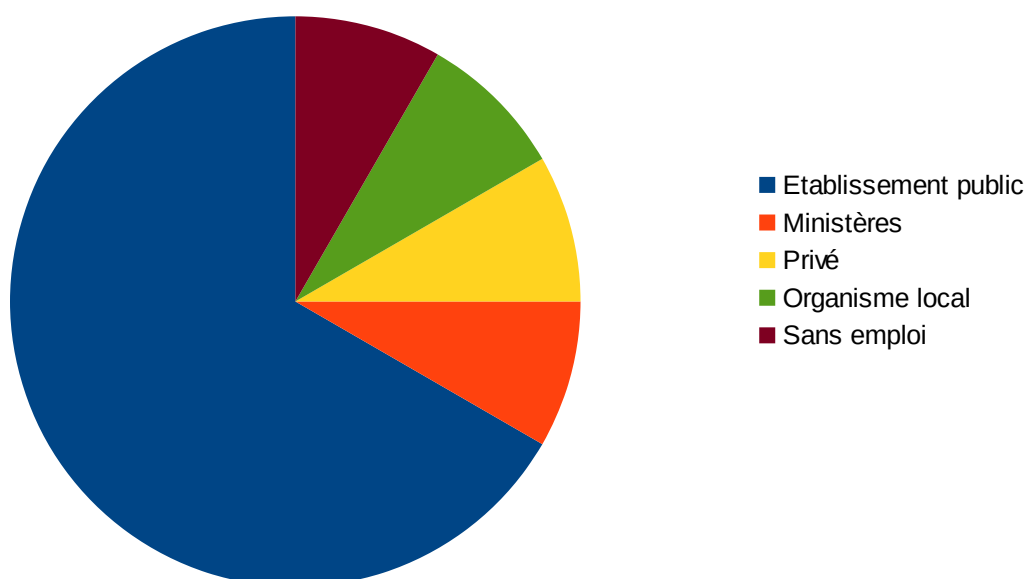
Le jury s'est également interrogé sur le cas de candidats expérimentés, qui relevaient davantage de profils d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, et pour qui l'intégration dans le corps des IPEF aurait vraisemblablement eu des conséquences difficiles à gérer en termes de rémunération.

Le jury n'a néanmoins pas subordonné l'examen des candidatures à l'un ou l'autre de ces critères, tant pour l'admissibilité que pour l'admission, tout en appréciant positivement les candidatures apportant d'autres expériences professionnelles et celles correspondant à des profils facilement intégrables dans les activités du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Les 12 candidats admis à l'oral présentaient le profil suivant :



Type d'employeur actuel



4 - AUDITION DES CANDIDATS

Le jury a privilégié les critères suivants pour départager les candidats :

- les connaissances et les compétences ;
- les aptitudes et le potentiel, notamment les qualités d'expression et de communication, les qualités relationnelles, les capacités de management, la capacité d'innovation, la capacité à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques publiques, l'aptitude à s'insérer dans des démarches collectives ;
- les motivations, l'adhésion aux valeurs de la fonction publique, la compréhension du premier poste, le projet professionnel.

Le jury a apprécié les candidats qui exprimaient clairement le fond de leur pensée sans chercher à se situer toujours dans le « politiquement correct ».

Dans l'ensemble, les candidats ont préparé l'entretien et su présenter leur expérience professionnelle leurs travaux et leur motivation de façon synthétique, dans les 10 minutes qui leur étaient imparties. La plupart des candidats ont assuré cette présentation sans l'aide de notes et cet effort a été apprécié par le jury.

Il a apprécié que les candidats aient une connaissance minimale des politiques des ministères et de leur actualité.

La capacité des candidats à prendre de la hauteur et à sortir d'une vision « projets » a été importante pour classer les candidats les uns par rapport aux autres. Le jury n'a ainsi pas retenu des experts qui manifestement étaient extrêmement compétents dans leur domaine mais avaient des difficultés à se situer dans le cadre de politiques publiques, dont deux caractéristiques fortes sont la complexité intrinsèque et l'intervention d'une grande diversité de parties prenantes.

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr